

<https://www.dijon.snes.edu/spip/spip.php?article6099>



# Déclaration préalable et compte-rendu de la FSU21 au CTSD (Comité Technique Spécial Départemental) du 24



Date de mise en ligne : mardi 1er décembre 2020  
**vendredi 2020**

- SNES académique de Dijon - Départements - Côte-d'Or - Actualités SNES 21 | FSU Côte-d'Or -

---

Copyright © SNES Dijon - Tous droits réservés

---

Madame la Directrice, Mesdames et Messieurs les membres du CTSD,

« Tout est prêt [...], c'est presque une rentrée normale » disait J. Castex le 26 août ; « il ne manquera pas de professeurs pour cette rentrée » surenchérisait J.M. Blanquer le 31, avant d'affirmer une semaine plus tard devant les députés-es que « la rentrée s'est passée dans la joie ». Entre mensonges et méthode coué, au mépris des personnels, des élèves et des familles, la communication gouvernementale contribue à une délégitimation toujours plus forte de la parole de l'exécutif et à l'installation d'un sentiment de défiance. Sur le territoire côte-d'orient comme partout ailleurs, avec un protocole sanitaire connu l'avant veille, de nombreux postes et BMP non pourvus, des organisations pédagogiques censées répondre à des injonctions impossibles à mettre en œuvre (comme la limitation du brassage des élèves entre niveaux), c'est dans une grande impréparation, voire dans la confusion que les personnels ont fait leur rentrée, à l'exact opposé de ce qu'affirmait la communication gouvernementale. C'est la conséquence, certes, de la concordance de la situation sanitaire et du télétravail qu'elle impose, mais aussi et surtout des modifications profondes provoquées par la loi de transformation de la fonction publique dans la gestion des personnels. Le résultat est que, contrairement à ce qu'a affirmé le Ministre, il manquait de nombreux professeurs ou CPE à la rentrée et encore actuellement dans les établissements. La FSU rappelle sa demande d'abrogation de cette loi car c'est une remise en cause grave et sans précédent des droits des personnels qui ôte toute transparence sur les actes de gestion de leurs carrières et sur l'égalité de traitement.

La suite dans le PDF ci-dessous

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Et aussi le compte-rendu dudit CTSD

<https://www.dijon.snes.edu/spip/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>